

<p align="center">Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	 <p align="center">CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small></p>	
<p><u>Date de convocation</u> 26 juin 2023</p>		<p>N :</p>	<p>2023-35</p>
<p><u>Nombre d'administrateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 25 - Présents : 10 - Votants : 10 			

Conformément à la convocation du 14 juin 2023, le Conseil d'Administration du CIAS de Riom Limagne et Volcans s'est réuni le 21 juin à 17 heures.

Constatant que la majorité des membres en exercice n'assistait pas à la séance et que les conditions de quorum n'étaient pas réunies, la Présidente a informé les membres du Conseil d'Administration du report de la réunion.

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Le Conseil pouvant délibérer à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles R 123-17 et R 123-27 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, Mme Marie CACERES, Mme Anne Marie CHARLES, M Daniel JEAN, M Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER- PETAUTON.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, M Claude BOILON, M Didier CHASSAIN, Mme Valérie CHASSAING, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, Mme Michèle GRENET, Mr Roland GRENET, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MIGNE, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER.

Remboursement d'une télécommande de portail à un usager

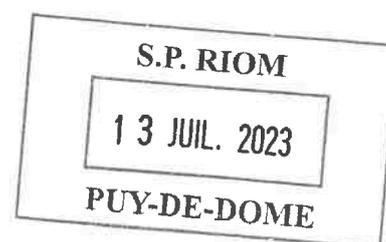
Le 6 juin 2023, l'aide à domicile en intervention auprès d'un usager a laissé la vitre de son véhicule ouverte, il s'est mis à pleuvoir et la télécommande de l'usager exposée a pris l'eau.

Le montant de l'acquisition d'une nouvelle télécommande s'élève à 20,98 €.

Le montant étant inférieur à 150 € et afin de ne pas solliciter la compagnie d'assurance (cf. délibération n° 2021-13), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de rembourser l'usager.

Les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **APPROUVENT** le remboursement.



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

